

La BPI

BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

« La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions ».

Article 1^{er} de la loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

GROUPE



Banque Publique d'Investissement

Présentation de la BPI



Pierre MOSCOVICI
Ministre de l'Économie et des Finances

Groupe public d'investissement et de financement au service des entreprises et de leur expansion, la BPI est le partenaire de confiance des entreprises françaises. S'appuyant sur l'action de ses deux actionnaires que sont l'État et la Caisse des Dépôts en matière de développement économique des territoires, elle est un instrument décisif de la redynamisation de l'économie, de restauration de la compétitivité, du renouveau industriel du pays.

La BPI ne sera pas une « banque » comme les autres :

- elle accompagnera les TPE, les PME et les entreprises de taille intermédiaire, tout au long de leur cycle de vie, sur le marché national et à l'export ;
- elle sera un partenaire patient, qui recherche la rentabilité sur le long terme, garante de la pérennité de l'entreprise ;
- elle favorisera l'innovation depuis le soutien à la R&D jusqu'au renforcement des fonds propres des entreprises innovantes ;
- elle contribuera à l'essor des filières porteuses d'avenir, en créant des liens entre grandes et petites entreprises, et fera émerger les champions de demain ;
- en plus de son offre de financement, la BPI apportera une large palette de services de proximité et d'accompagnement aux chefs d'entreprises et s'articulera avec les acteurs locaux ;
- elle contribuera au maintien et au développement de l'activité dans des territoires confrontés à un environnement économique difficile ;
- elle prendra en compte dans certaines modalités d'intervention et certains outils de financement la spécificité du mode d'entreprendre propre à l'économie sociale et solidaire.

En réunissant tous les acteurs publics du financement des entreprises, la BPI tirera parti de l'ensemble des compétences et complémentarités entre les différents métiers afin de répondre avec une plus grande efficacité aux attentes des entreprises.

1. Les missions de la BPI

La BPI interviendra auprès d'un spectre très large d'entreprises allant des start up aux ETI et sera le grand partenaire public des PME, tout au long de leur développement. La BPI aura également la possibilité, de stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises.

Les interventions de la BPI prendront plusieurs formes :

- **le financement de l'innovation** (sur crédits dotations budgétaires de l'État et des Régions) sous la forme de subventions et avances remboursables (environ 745 M€ en 2012 pour 2 500 dossiers) ;
- **la garantie** de prêts et, le cas échéant, d'investissements en fonds propres (3,5 Mds€ de financements garantis en 2012 pour 50 000 dossiers) ;
- **cofinancement**, aux côtés des banques de la place, de prêts bancaires à moyen et long terme visant à financer le développement (investissement, développements à l'export, etc.) des PME et ETI (4,7 Mds€ de cofinancement en 2012 pour 5 000 dossiers) ;
- **l'investissement en fonds propres**, et en quasi-fonds propres, directement et via des fonds partenaires, dans les PME, les ETI et les grandes



Arnaud MONTEBOURG
Ministre du Redressement productif

entreprises (env. 1,5 Md€ en 2012 investis dans 1 000 entreprises) ;

- **la distribution de l'ensemble des soutiens financiers à l'export.**

2. L'organisation cible et la gouvernance de la BPI

L'organisation de la BPI ne sera définitive qu'une fois achevé son processus de constitution. Celui-ci implique que l'État et la Caisse des Dépôts apportent, à l'issue notamment de la consultation des instances représentatives du personnel et de l'obtention des autorisations nécessaires notamment des autorités de la concurrence, à la BPI trois entités distinctes : Oséo, le Fonds stratégique d'investissement et CDC Entreprises. Ce processus technique, qui devrait arriver à son terme d'ici la fin du premier semestre, permettra à la BPI de déployer son action en s'appuyant sur environ 20 Mds€ de fonds propres et près de 2 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Dans l'intervalle, les entités du groupe fonctionnent normalement, répondent aux sollicitations des entreprises et développent de nouveaux produits, en lien notamment avec les priorités déterminées dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, en s'appuyant notamment sur les équipes (nationales et régionales) d'Oséo en matière de financement et de garantie, et celles du FSI, de CDC Entreprises et de FSI Régions en matière d'investissement.

En cible, la BPI sera composée de trois entités :

- **une société faitière**, détenue à parité par l'État et la Caisse des Dépôts, qui assurera le pilotage de l'ensemble du groupe, notamment au travers des fonctions faitières (gestion financière et des risques, communication, pilotage du réseau, etc.) ;
- **un pôle financement** – l'actuel Oséo – dédié au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts ;
- **un pôle investissement**, issu de l'apport du FSI de CDC Entreprises et de ses filiales, chargé des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises.

Le conseil d'administration de la BPI



Jean-Pierre JOUYET
Directeur général
de la Caisse des Dépôts
Président de la BPI



Nicolas DUFOURCQ
Directeur Général
de la BPI

Les représentants des régions



Ségolène ROYAL
Présidente de la région
Poitou-Charentes



Jean-Paul HUCHON
Président de la région
Ile-de-France

Les représentants de l'État



Louis GALLOIS



David AZÉMA



Delphine D'AMARZIT



Maud BAILLY-TURCHI

Les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations



Antoine GOSSET-GRAINVILLE



Aline MORANCHO



Agnès PANNIER-RUNACHER

Les personnalités qualifiées



Amélie FAURE



Nicolas THÉRY

Les deux administrateurs représentant les salariés n'ont pas encore été élus par les salariés de la nouvelle société.

En réunissant sous un même toit l'ensemble des entités publiques chargées du financement des entreprises, la BPI permettra de faire travailler ensemble tous les métiers d'art du financement des entreprises et de tirer parti de l'ensemble des compétences et complémentarités entre ces différents métiers afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises.

La gouvernance de la BPI repose sur :

- le conseil d'administration de la BPI, présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts, et composé, à parité entre hommes et femmes, de quinze membres : le directeur général de la BPI, huit représentants de l'État et de la Caisse des Dépôts, deux représentants des régions, deux personnalités qualifiées, et deux représentants des salariés ; le premier conseil d'administration se réunira le 21 février ;
- des comités d'orientation (le comité national d'orientation et les comités régionaux d'orientation) chargés d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice, par la BPI et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général. Les comités régionaux d'orientation se prononcent notamment sur la cohérence entre les actions de la BPI à l'échelon régional et ses orientations stratégiques nationales.



Alain ROUSSET
Président
du comité
national
d'orientation

3. BPI et Régions

Conformément aux engagements du Président de la République et des présidents de

conseils régionaux le 12 septembre 2012, la BPI est fondée sur un partenariat avec les Régions. Une des conditions clés de la réussite de la BPI réside dans la bonne articulation de ses interventions avec les conseils régionaux, acteurs majeurs du financement de l'économie, au plus près des entreprises. Cette articulation sera assurée par trois biais :

- La représentation des Régions dans les instances de gouvernance de la BPI (cf. supra)

- À l'échelon régional : les conseils régionaux seront associés à la stratégie de la BPI sur leur territoire, au sein du comité régional d'orientation présidé par le président du conseil régional. Très concrètement, ce comité devra permettre la mise en adéquation entre le schéma régional de développement économique et l'action régionale de la BPI ;
- À l'échelon national : les régions seront également représentées au comité national d'orientation (trois sièges) et au conseil d'administration (deux administrateurs) de la BPI et, à ce titre, participeront à la définition de sa stratégie.

- Une organisation de la BPI reposant sur l'échelon régional

Les directions régionales d'Oséo constitueront l'ossature du réseau régional de la BPI en incluant dans chaque région un représentant fonds propres. Au total, le directeur régional de la BPI aura une vue d'ensemble sur toutes les activités, métiers et produits du groupe. Les équipes régionales de la BPI s'appuieront en outre sur l'expertise des équipes du siège (par exemple en matière de soutien à l'innovation, d'investissement en fonds propres sur des segments spécifiques – capital-risque – ou des secteurs de pointe : numérique, écotecnologies, biotechnologies, etc.). Elles seront les interlocuteurs naturels des directions régionales de la Caisse des Dépôts sur les sujets d'intérêt commun entre celle-ci et sa première filiale.

Par ailleurs, conformément à l'engagement du 12 septembre 2012 entre le Président de la République et les présidents de conseil régional, les équipes régionales de la BPI pourront participer aux plateformes d'accueil et d'accompagnement des entreprises que les régions souhaiteraient mettre en place avec elles.

- Une mise en commun des moyens financiers de la BPI et des régions au service des entreprises

La BPI pourra souscrire aux côtés des conseils régionaux à des fonds d'investissement et gérer ces fonds si les régions le lui demandent. Dans tous les cas, la BPI respecte les meilleures pratiques de prise de décision, sous le contrôle des autorités indépendantes : dans les fonds cofinancés, les régions seront associées à des comités d'investissement, au sein desquelles elles participeront à la décision.

Sur la partie « prêts », les régions peuvent contribuer à la définition de la stratégie régionale en matière de financement par prêt ou par garantie de prêt bancaire et peuvent abonder des fonds de garantie ou des fonds destinés à financer des projets innovants pour renforcer la capacité d'intervention de la BPI.

Au total, l'ensemble de ces dispositifs devront permettre de faire mieux qu'aujourd'hui : financer plus d'entreprises innovantes, apporter un accompagnement de meilleure qualité, convaincre davantage de PME d'investir et de croître, les inciter à l'export.

4. Cibles et modalités d'intervention de la BPI

Les entreprises françaises, notamment les PME, sont caractérisées par une insuffisante capacité à investir, à innover, à exporter, à maintenir et créer de l'emploi. Le contexte macroéconomique difficile ainsi que l'application des nouvelles normes comptables et prudentielles incite banques et investisseurs privés à réduire leurs engagements à long terme à l'égard des entreprises aussi bien en prêts qu'en fonds propres.

La BPI cherche à provoquer l'inversion de cette tendance et à créer un effet d'entraînement des acteurs privés du financement pour renforcer les capacités d'investissement des entreprises françaises.

Les éléments de stratégie et de doctrine d'intervention décrits infra sont synthétiques et strictement préliminaires. Une version plus détaillée sera soumise à l'avis du comité national d'orientation et fera l'objet d'une présentation aux commissions des finances du Parlement conformément à l'article 12 de la loi du 31 décembre 2012, avant leur adoption par le conseil d'administration de la BPI.

Dans cette perspective, et à titre indicatif, la BPI pourra par exemple se fixer pour priorités (cf. exemples en annexes) :

- les entreprises porteuses d'innovation afin qu'elles puissent industrialiser en France les produits de leur recherche et développement et que la qualité de la recherche publique puisse pleinement retomber sur l'économie du pays ;
- les filières d'avenir comme les nouvelles technologies, l'environnement ou la santé notamment, dans une logique d'accompagnement de la politique industrielle nationale ;



- le tissu des PME qui structurent l'économie régionale et irriguent les filières d'avenir ;
- l'émergence de champions de dimension internationale et particulièrement d'ETI structurantes pour l'industrie française à l'instar du Mittelstand allemand. Pour ce faire, la BPI favorise la consolidation de PME ayant des savoir-faire complémentaires ;
- la stabilisation de l'actionnariat des grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie nationale ;
- en lien avec les équipes de la Caisse des Dépôts,

le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

En s'appuyant sur des équipes professionnelles, réactives et faisant preuve de sélectivité dans leurs décisions d'investissement/de financement, la BPI interviendra ainsi :

- prioritairement en partenariat avec des acteurs privés : cofinancement avec les banques de la place et co-investissement direct (dans les entreprises) ou indirect (via des souscriptions dans des fonds aux côtés d'autres investisseurs publics (État, Régions) ou privés (investisseurs institutionnels, industriels, etc.), français ou étrangers ;
- en matière de fonds propres et de quasi-fonds propres, en investisseur avisé, socialement responsable et de long terme, à tous les stades de développement des entreprises (amorçage, capital-risque, capital-développement, transmission générationnelle, voire retournement, selon des modalités à définir et avec des moyens ad hoc confiés par l'État ou les Régions . La BPI a vocation à investir principalement en minoritaire dans des projets rentables et sur longue durée ;
- en prenant en compte, au-delà de l'appréciation des performances financières des entreprises, l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française (critères tels que le potentiel de développement des entreprises à l'international, leurs efforts d'innovation, leurs pratiques ESG, la prise en compte des problématiques d'emploi et des territoires ou leur impact sur les autres acteurs de la filière) ;
- en accompagnant, au-delà d'une offre de financement, les entreprises à travers une offre de services, dans une logique de proximité (orientation des entreprises en recherche de financement, conseil en structuration de projet, mise en réseau avec d'autres entreprises financées pour favoriser les partages de bonnes pratiques, accompagnement en vue de l'amélioration de la performance opérationnelle, accompagnement des entreprises à l'export, notamment à travers la mise en place d'un partenariat opérationnel avec UbiFrance pour contribuer à l'objectif du Gouvernement d'offrir un accompagnement personnalisé à l'international à 1 000 PME et ETI de croissance, etc.).

5. Perspectives de développement

Les interventions en prêts d'Oséo représentent environ 5 Mds€ de prêts et 4 Mds€ de garanties par an, et la capacité d'investissement en fonds propres du FSI et de CDC Entreprises varie entre 1,8 et 2 Mds€ par an. Ces capacités d'interventions seront amplifiées avec la création de la BPI.

Dès sa mise en place, la BPI s'attachera à poursuivre les efforts engagés par Oséo, le FSI et CDC Entreprises à travers la mise en place des projets suivants en application notamment des décisions du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

En matière de financement :

- mise en place d'un fonds de garantie des crédits de renforcement de trésorerie pour 500 M€ de crédit garanti soit 350 M€ de risque ;
- préfinancement à venir du crédit d'impôt compétitivité emploi, prenant la forme d'un préfinancement direct par la BPI, d'un dispositif de garantie favorisant le préfinancement du CICE par les réseaux bancaires et déploiement d'une offre spécifique pour les TPE ;
- maintien d'une offre de financement mezzanine (contrats de développement participatifs), permettant de financer les investissements notamment immatériels des entreprises, pour un montant total de 600 M€ ;
- Préfinancement du crédit impôt recherche, qui permettra aux banques et à Oséo d'améliorer les conditions de financement de la R&D ;
- lancement des prêts pour l'innovation (PPI) qui permettra de cibler le financement des phases d'industrialisation/commercialisation.

Plus largement, les équipes travaillent actuellement à renforcer l'offre de financement pour couvrir de nouveaux besoins des entreprises dans des domaines tels que :

- l'accès des PME et ETI aux marchés obligataires ;
- l'international : mise en place d'une offre de crédit export selon les recommandations du rapport de l'IGF, rapprochement des équipes BPI de celles d'UbiFrance, etc. ;



- le renforcement du partenariat entre PME et grands groupes pour contribuer à renforcer notre tissu d'ETI ;
- l'innovation sociale : mise en place d'outils dédiés au financement de projets et d'entreprises qui répondent à des besoins sociaux ou sociétaux actuellement mal ou pas couverts par le marché.

En matière d'investissement :

- montée en puissance rapide de FSI Régions afin d'accélérer sans attendre la capacité d'investissement direct dans les PME en région ;
- plusieurs nouveaux fonds sectoriels ou thématiques, associant des partenaires financiers ou industriels concernés à la stratégie de la filière et à son financement, devraient être lancés dans les mois qui viennent :
 - un nouveau fonds aéronautique doté d'au moins 150 M€ (dont 60 M€ apportés par la BPI) sera lancé au cours du premier trimestre,
 - fonds de modernisation des équipementiers ferroviaires,
 - un renforcement de l'action dans le domaine des biotechnologies et de la santé, avec la préparation de nouvelles initiatives pour faire suite à InnoBio,
 - un fonds de modernisation des équipementiers nucléaires dont le lancement a été effectué lors du comité stratégique de la filière nucléaire le 29 janvier,
 - un fonds pour les savoir-faire d'excellence, ciblant les entreprises du patrimoine vivant ;
- lancement d'un fonds de fonds européen de capital-risque, Athéna, en collaborations avec les autres opérateurs publics européens et financé pour moitié par la Commission européenne ;
- mise en place d'une enveloppe de 150 M€ dédiée au soutien des fonds d'investissement qui appuient les entreprises à l'export ;
- montée en puissance de l'initiative Innovation & Technologie, visant notamment à soutenir des sociétés innovantes ayant des besoins en fonds propres importants pour financer l'industrialisation de projets innovants, par exemple dans la santé, les nouvelles technologies ou l'environnement.

Par ailleurs, les équipes travaillent à la préparation de nouveaux fonds sectoriels dans des domaines tels que le bois, l'agroalimentaire, le tourisme, etc.

Enfin, la BPI poursuivra les efforts engagés pour proposer une offre de gestion performante à des investisseurs tiers, notamment pour assurer un effet d'entraînement à ses propres investissements. Cette offre de gestion s'adressera aussi bien à des investisseurs publics (exemple : État au titre du programme des investissements d'avenir, Régions, etc.) que privés (investisseurs institutionnels, industriels, etc.), français et étrangers, en s'appuyant notamment sur la Caisse des Dépôts et son réseau des partenaires du Club des investisseurs de long terme (CILT), prêts à investir dans les entreprises françaises.

Exemples d'investissements récemment réalisés par les entités appelées à être apportées à la BPI

■ Les entreprises porteuses d'innovation



DBV Technologies

DBV Technologies propose une approche unique du traitement de l'allergie alimentaire, problème qui touche des millions de personnes. Grâce à sa solution innovante, la société se positionne comme le futur leader d'un marché international en forte croissance, qui ne connaît aucune solution thérapeutique aujourd'hui. Dans la continuité de l'investissement réalisé par CDC Entreprises (via le fonds InnoBio), le FSI a participé en 2012 à l'augmentation de capital de DBV Technologies à l'occasion de son introduction en bourse, qui a pour objectif de financer le développement clinique du portefeuille de produits de la société jusqu'à sa commercialisation.



Poxel

Créée en 2009, Poxel est une société biopharmaceutique qui développe des molécules innovantes et premières dans leurs classes respectives, avec un centrage particulier sur le diabète de type 2.

La société développe des candidats médicaments jusqu'à la preuve du concept clinique avant de signer des partenariats avec d'autres laboratoires pharmaceutiques. Poxel est une spin off de la société Merck Serono, une division de Merck KGaA (Allemagne). Poxel opère désormais de façon totalement indépendante. Le fonds InnoBio, géré par CDC Entreprises dans le cadre du programme FSI France Investissement spécialisé dans les biotechnologies, réalise un troisième investissement d'un montant de 5 millions d'euros dans la société biopharmaceutique Poxel.

■ Les filières d'avenir (TIC, écotechnologies et environnement, sciences de la vie)



Inside Secure

Le Fonds stratégique d'investissement, déjà actionnaire d'Inside Secure, soutient son introduction en Bourse et accompagne la société dans une nouvelle étape de son développement. Le FSI souscrit à l'émission primaire de titres, destinée notamment à financer le développement rapide de la société sur le marché du NFC (Near Field Communication), technologie clé en particulier dans les applications de paiement sans contact par téléphone mobile, dans lesquelles la société est un leader mondial. La souscription permettra au FSI de conserver une participation de l'ordre de 7,5 % du capital après l'émission.

STENTYS **Stentys**

Le FSI a souscrit à l'augmentation de capital de STENTYS, société de technologie médicale spécialisée dans la conception de stents destinés au traitement des maladies coronariennes. STENTYS a développé une technologie particulièrement innovante de stent auto-expansif permettant de pallier les problèmes rencontrés par les cardiologues lors de la pose de stents et de minimiser les risques de complications dans les mois suivant l'intervention. Le FSI reconnaît en STENTYS l'un des futurs leaders du marché des stents, estimé à plusieurs milliards d'euros au niveau mondial, et souhaite ainsi l'accompagner dans cette nouvelle phase de son développement.



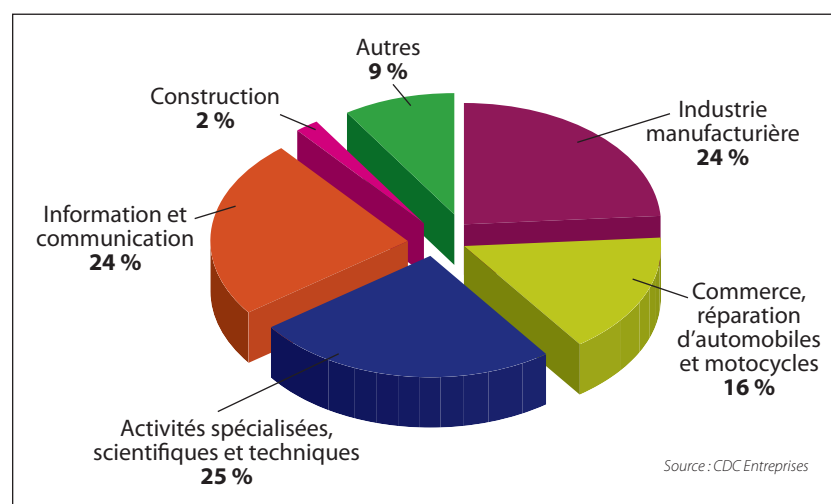
Paprec

Le FSI a investi 100 M€ au capital du groupe Paprec, premier acteur indépendant du recyclage en France, pour financer un ambitieux programme d'investissements dans ses 50 usines françaises et lui donner les moyens de poursuivre son rôle de consolidateur de la filière du recyclage en France à travers des acquisitions ciblées.

■ **Le tissu des PME**

En 2011, CDC Entreprises a investi 1,25 Md€ dans 844 PME financées, soit une PME sur deux financées en fonds propres par le capital investissement en France. 422 PME ont fait l'objet d'un nouvel investissement et 422 PME avaient déjà été financées en fonds propres et ont fait l'objet d'un réinvestissement. Ces investissements :

- concernent tous les stades de développement des entreprises (amorçage, capital-risque, capital-développement, petit capital transmission, structuration de filières) ;
- sont réalisés par les équipes de CDC Entreprises et de ses filiales (investissements directs) et par celles des fonds partenaires (investissements indirects ou en fonds de fonds) ;
- portent sur une grande variété de secteurs.





SAF

Fondé en 1979, le Groupe SAF est pionnier des services hélicoptés de secours. Il emploie 125 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 19,9 M€.

FSI Régions et CDC Entreprises ont investi dans le Groupe SAF dans le cadre du programme FSI France Investissement afin de conforter sa place de leader en France et de renforcer sa présence à l'international

Reprise de la société Quartier Français Spiritueux Outre Mer par le consortium mené par le Groupe Chatel

Société basée à l'île de la Réunion, possédant notamment la marque Rhum Charrette, numéro 1 sur le marché des rhums à la Réunion et troisième marque de rhum blanc vendue en métropole.

Le Groupe Chatel (marché des spiritueux à la Réunion) a formé un consortium avec la société Terroirs Distillers (marché des spiritueux en métropole), la société Adrien Bellier (exploitant de canne à sucre à la Réunion) et Unigrains (société d'investissement dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie) Dans le cadre de l'acquisition de Quartier Français Spiritueux Outre Mer, le Groupe Chatel a reçu le soutien de CDC Entreprises par le fonds FUN Croissance, dédié au financement des entreprises réunionnaises matures souscrit en partie par CDC Entreprises.



Buffet Group

La marque Buffet Group est un acteur incontournable du marché des instruments à vent. Les perspectives de croissance du groupe sont bonnes grâce à une gamme de produits relativement fournie. La stratégie depuis 2005 consiste en la consolidation des marges en rationalisant l'appareil de production, notamment par l'acquisition de sous-traitant.

■ Deux investissements remarquables réalisés dans le cadre du PIA (fonds gérés par CDC Entreprises)



lekiosk

Créée en 2007, la société lekiosk est le premier kiosque numérique en France. Avec plus de 700 000 téléchargements depuis son lancement en janvier 2011, lekiosk est l'application française qui réalise le chiffre d'affaires le plus important sur l'iPad. En 2012, lekiosk prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros, en hausse de 400 % par rapport à 2011.

Le FSN PME, géré par CDC Entreprises dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) a investi dans la société lekiosk pour soutenir son développement en Europe.



Actility

Créée en 2010, la société Actility conçoit des applications et des infrastructures de communication entre objets destinées aux réseaux électriques intelligents (« Smart Grids »), aux industries, aux bâtiments (« Smart Building ») et aux véhicules électriques, notamment pour optimiser la demande et la consommation d'énergie.

Le Fonds Écotechnologies, dans le cadre du programme des investissements d'avenir réalise son premier investissement à hauteur de 3 millions d'euros en octobre 2012 dans la société.

■ Au titre de l'activité intermédiée (fonds de fonds)

On pourra mentionner la création du Fonds franco-chinois, doté de 150 M€, établi à 50/50 entre la CDC et China Development Bank et géré par Cathay Capital, ou le financement du fonds GIAC, fonds de titrisation d'emprunts obligataires souscrits par les PME.

■ L'émergence de champions de dimension internationale



Riou

Le FSI a investi 15 M€ par augmentation de capital au sein de la holding du groupe Riou Glass, premier transformateur indépendant de verre à destination du bâtiment en France, afin d'accompagner cette ETI normande familiale et industrielle dans une étape structurante de son développement en s'intégrant vers l'amont, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec Saint-Gobain Glass. Le FSI démontre ainsi sa capacité à être accueilli en investisseur au sein de groupes familiaux, dont il comprend les enjeux, et à accompagner des projets ambitieux à forte empreinte régionale au cœur de l'industrie de notre pays.



Viadeo

Le réseau social professionnel Viadeo a réalisé une levée de fonds historique sur le marché de l'internet européen, en bouclant un tour de table de 24 millions d'euros, avec la participation du Fonds stratégique d'investissement (FSI) pour 10 millions d'euros, de ses actionnaires historiques, et de nouveaux investisseurs internationaux. Cette opération lui permettra d'enrichir son offre et de poursuivre sa stratégie de développement en Europe et dans les pays émergents.

From cells to therapeutics **Vivalis**

Rapprochement Intercell/Vivalis

En participant à la levée de fonds, le FSI a permis l'émergence d'une franchise d'immunologie anti-infectieuse indépendante qui dispose d'une taille critique en terme de capitalisation boursière, d'une structure financière renforcée et de sources de revenus diversifiées intégrant l'ensemble des activités des deux entités, et d'un positionnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur du vaccin et des anticorps caractérisé par une stratégie de partenariats avec de grands groupes pharmaceutiques tels que Novartis, Sanofi et GSK.

■ La stabilisation du capital des grandes entreprises



Eramet

En reprenant la participation d'Areva, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) est en 2012 un actionnaire de référence d'Eramet en détenant 26 % de son capital. Premier groupe minier et métallurgique français, Eramet est un des leaders mondiaux dans la production de nickel et de manganèse et un fournisseur stratégique sur certains marchés spécifiques à haute valeur ajoutée dans le domaine des alliages spéciaux et superalliages.



CMA-CGM

Le FSI a annoncé sa capacité à renforcer les fonds propres de CMA-CGM. Cet accord permettrait au FSI d'accompagner dans ses différents projets ce groupe français qui fait référence dans son secteur. CMA-CGM participe au rayonnement de l'économie française dans le monde entier avec des positions très importantes sur les grandes routes maritimes. C'est également un acteur important du dynamisme de la ville de Marseille.

Le présent document donne des éléments d'information connus à date sur les missions, l'organisation cible, les objectifs et modalités d'interventions de la BPI. L'ensemble de ces éléments, dont certains sont provisoires, seront précisés dans les mois à venir au fur et à mesure de l'avancement du processus de constitution formelle de la BPI (consultation des institutions représentatives du personnel, des instances réglementaires nationales et européennes, finalisation du processus d'apport capitalistique, présentation des éléments de stratégie et de doctrine d'intervention aux commissions des finances du Parlement, réunion du conseil d'administration de la BPI, etc.).